



Assurance et prêt véhicule

Par **IceAdventure**, le **06/12/2016** à **20:43**

Bonjour, je crois que j'ai déjà la réponse à ma question, mais je vais la poser quand même, en aggro, sur une priorité à droite, alors que je cherchais ma route, une personne m'a percuté par l'arrière, bon, clairement, je n'ai pas vu la priorité, je cherchais mon chemin, mais au lieu de freiner, la personne a klaxonné et ensuite, a volontairement percuté mon véhicule (enfin, si on ne peut pas faire autrement, personnellement, je freine sauf si j'ai besoin de refaire mon pare choc, quand je vois que de toute façon la priorité est grillée, je ne cherche pas à la revendiquer coûte que coûte, mais le code de la route dit que, donc...), donc, quoiqu'il arrive, si je comprends bien, je suis en tord, et bon, c'est ma faute.

De toute façon, tel que j'ai rempli le constat, je suis en tord (je suis passé en parler à mon assureur), bref, le hic, c'est que cette voiture, moi on me l'a prêtée, alors j'assume ce que j'ai fais, mais je ne trouve pas normal de le faire payer à celui qui m'a prêté la voiture, quels sont les recours que je peux avoir, (hormis un arrangement à l'amiable sans impliquer les assurances, ce qui me reviendra probablement au triple du prix mais au moins, la personne qui m'a prêté le véhicule ne sera pas en cause.) pour que la responsabilité soit la mienne, et non celle de l'assuré?